

vendre plus de blé qu'en moyenne. Même si elles avaient une récolte insuffisante cette année-là mais vendaient du blé entreposé, elles n'auraient pas droit à un versement aux termes du régime. Ce versement n'est même pas censé se faire sur une base régionale. Si tel était le cas, on pourrait en quelque sorte justifier le régime. En vertu du régime précédent et de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, les versements étaient basés sur les besoins de l'individu. Le ministre devrait, à mon avis, envisager la possibilité de faire les paiements aux districts de culture formant les divisions des régions. Ensuite il pourrait considérer des paiements égaux aux agriculteurs. Ainsi, bien que dans une certaine région la récolte d'un agriculteur ait été bonne, au moins le district de culture dans son ensemble recevrait un versement si la récolte de l'année a été mauvaise en général. En fait, la seule façon d'appliquer le programme équitablement serait d'effectuer à chaque producteur un versement conforme à l'état de sa récolte, bien que la récolte de l'ensemble de la région ait été bonne cette année-là et qu'il n'y ait pas eu de décaissement général.

C'est un drôle de décaissement. En vertu de cette mesure, les paiements seront versés aux cultivateurs qui n'en ont pas besoin et qui ont peut-être connu la meilleure année de leur vie, tandis qu'aucun paiement ne serait versé à ceux qui auraient connu de mauvaises années ou perdu leurs récoltes, de sorte que même si toute une province n'avait pu vendre que peu de produits cette même année, elle ne répondrait pas aux exigences voulues pour obtenir les paiements prévus.

Si je comprends bien l'intention du ministre à l'égard de cette mesure, un cultivateur qui aurait, au cours de la troisième année, deviné juste la situation du marché et vendu plus qu'une récolte moyenne serait récompensé, ce qui rendrait l'agriculture plus efficace. Cela a peut-être du bon, mais, à mon avis, le programme est encore trop vague et la situation de l'agriculture trop variable; on ne peut prévoir exactement ce que sera cette situation. Pour obtenir un paiement, il faudrait trop compter sur la chance. D'après moi, aux termes de ce programme, les paiements ne seront pas versés à ceux qui ont besoin d'aide ou méritent d'être aidés.

Il est évident que le programme de stabilisation des grains n'est en aucune manière un programme d'assurance-récolte. Il s'agit simplement d'un programme général concernant les revenus qui aura pour effet que, lorsque dans l'ensemble d'une région le niveau des revenus déclinera, des versements seront effectués selon une formule donnée. A mon sens, ce programme n'est pas satisfaisant, parce qu'il n'a pas été suffisamment élaboré. Comme il est prévu d'effectuer des versements importants, j'espère qu'on s'efforcera de l'améliorer afin qu'il soit mieux tenu compte des besoins individuels des différents cultivateurs au profit desquels un versement sera effectué. Dans sa déclaration, le ministre a laissé entendre que la politique gouvernementale visait à maintenir les petits cultivateurs sur leurs fermes. Je voudrais, sur ce point précis, vous citer un éditorial qui a paru dans le *Free Press* de Winnipeg sous le titre «Otto-Man Empire». Voici ce qu'on y lit:

Le bill C-176, de l'aveu même de ses auteurs, vise à dépeupler les fermes à faible rentabilité. La formule de stabilisation qu'il prévoit va réduire les revenus de ces petits fermiers, et leur apportera peu d'avantages en compensation. A l'autre extrémité de l'échelle économique, le système de contingents pour-

rait facilement acculer à la faillite des exploitants de fermes rentables qui ont fait de forts investissements d'immobilisation. Ceux-là doivent être libres de produire au maximum afin de régler leurs dettes. Si leur contingent ne le leur permet pas, leurs recettes ne suffiront pas à compenser leurs frais.

Le ministre prétend que le programme du gouvernement tend à garder les petits cultivateurs sur la terre. D'après la Commission du lait, 25,000 producteurs ont été éliminés en 1968, dont 75 p. 100 dans l'Ouest. Presque tous étaient de petits agriculteurs. Je doute que d'abandonner progressivement le contingentement du lait était un bon moyen de prévenir l'exode rural, mais c'est ce qu'a proposé le ministre.

• (2.30 p.m.)

Une disposition du programme de stabilisation du grain a trait aux versements en commun; ces versements seront acquittés par la Caisse pour rembourser les pertes en commun essayées pendant la campagne agricole. A mon avis, cette disposition est nocive. Si on l'adopte, il n'y aura pas grand-chose pour encourager la Commission du blé à veiller à ce qu'il n'y ait pas de pertes en commun. En outre, on aurait tort de tirer ces paiements de la Caisse à laquelle les cultivateurs pourront avoir contribué, même si au moment des pertes ils n'ont pas de blé mis en commun. Nous devrions donc étudier cette disposition avec soin.

J'espère que le gouvernement songera à la modifier. Nous voulons peut-être un programme de stabilisation du revenu, mais pas pour le compte de groupes, pour combler les pertes de ceux qui ont fait des erreurs ou des surestimations. L'industrie céréalière est déjà suffisamment instable—comme le ministre s'est efforcé de nous l'expliquer ce matin—sans qu'il soit nécessaire d'aggraver encore la situation en compensant les pertes du syndicat à l'aide de fonds puisés dans la caisse.

Enfin, monsieur l'Orateur, je crains que ce bill n'ajoute au pouvoir réglementaire qu'exerce le gouvernement et la bureaucratie sur l'industrie céréalière. Lorsque ce programme aura bien été lancé, le cultivateur se trouvera si étroitement encadré qu'il ne saura plus de quel côté se tourner.

Le ministre propose d'aider la Commission du blé à tenir ses engagements car après avoir obtenu 20 boisseaux par acre approuvée, elle n'aura plus la force de promouvoir des ventes plus importantes, à moins que les commandes ne tombent «toutes cuites». Ainsi donc, monsieur l'Orateur, nous nous dirigeons vers un programme céréalière très réglementé, sinon régimenté, si l'on en juge par le projet à l'étude et par les autres mesures inscrites au *Feuilleton*. J'espère que le bill sera modifié au comité afin d'en faciliter l'application et surtout pour qu'il rende mieux service aux producteurs dans cette période difficile.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, par cette proposition, le gouvernement s'engage à orienter l'avenir de l'industrie céréalière, pas seulement l'industrie du blé, mais l'ensemble de l'industrie des céréales de l'Ouest, pour plusieurs années. Encore plus, il prétend diriger la vie des gens et des collectivités où ils résident. Cette politique, s'ajoutant aux suppressions de lignes de chemin de fer qui entreront pleinement en vigueur d'ici trois ou quatre ans, pourrait bien modifier dans une grande mesure le mode de vie de nombreuses collectivités de l'Ouest.